



HABITAT



ASSAINISSEMENT

Compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2009

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

MARCHÉS PUBLICS : Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, ont été conclus, après mise en concurrence, les marchés suivants :

- Intervention d'une diététicienne pour contrôler l'équilibre alimentaire des menus aux restaurants scolaires.

- M^{lle} Isabelle Cossoul a été retenue pour la somme de 170 € TTC sur la période du 19 janvier au 31 juillet 2009.

- Prestations intellectuelles-conception et réalisation 2009 : le marché à commandes des services d'imprimerie-conception et réalisation du magazine d'information et d'autres supports de communication a été attribué à l'entreprise Fusium.

- Travaux d'imprimerie 2009-2011 : le marché a été attribué à l'entreprise Porçu.

HABITAT

ZAC MULTISITES : DÉCLARATION DE PROJET

La ZAC multisites a été créée par délibération du conseil municipal le 12 juillet 2007 et le dossier soumis à enquête publique du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2008. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique de cette ZAC et sur son périmètre. En conséquence, le conseil municipal s'est prononcé sur l'intérêt général de l'opération et a réaffirmé les objectifs, à savoir *"relancer une dynamique démographique en réussissant la mixité de population mais aussi d'habitation et en préservant la qualité de vie de Cébazat"*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ

Compte tenu des objectifs de développement définis lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme, notamment étoffer le niveau d'équipements et de services, confirmer l'attractivité du centre-bourg, conforter le rôle économique de la commune, poursuivre l'action de préservation et de mise en valeur de l'environnement, le conseil municipal a opté pour un droit de préemption urbain renforcé permettant à la commune notamment l'acquisition de copropriétés et de locaux à usage professionnels.

VENTE DE TERRAIN

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la vente d'une parcelle de 5 778 m² en bordure de la RD 2, en entrée de ville, au prix de 30 € le m², à l'association Hospitalisation à domicile 63, qui souhaite agrandir sa structure située actuellement au 1 bis, rue de la Rivière à Cébazat.

SIEG : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à la réforme des statuts du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), le conseil municipal a décidé de lui transférer la compétence "éclairage public" en lui mettant à disposition à titre gratuit les installations et a retenu la modalité d'entretien suivante : entretien préventif des installations éclairage public avec comme options une tournée de surveillance des foyers éclairage public mensuelle et des carrefours à feux hebdomadaire. Une convention particulière SIEG/commune fixera le montant des subventions d'équipement et des cotisations annuelles à verser au SIEG.





AMÉNAGEMENT

ASSAINISSEMENT

■ Détermination des réseaux : le conseil municipal a approuvé la classification sur la ville de Cébazat des réseaux intercommunaux et communaux d'eaux usées ainsi que leur tracé réalisé à la demande du SIVOM de la vallée du Bédât.

■ Redevance d'assainissement 2009 : malgré une augmentation régulière du taux, le produit de la redevance diminue car les consommations en eau sont en baisse. Ce constat est satisfaisant au plan environnemental mais pas au niveau financier.

En 2003, avec un taux de 0,44515 € HT le m³, la recette était de 195 132 €, alors qu'en 2008, avec un taux de 0,55 € (+ 23,55 %), elle est de 175 172 € (- 10,23 %).

Or, les recettes du budget annexe d'assainissement proviennent essentiellement des emprunts et de la redevance payée par les usagers sur la base du m³ consommé. Le budget communal ne peut en aucun cas verser de subvention d'équilibre. En même temps, les dépenses qui incombent à ce budget d'assainissement sont en hausse importante, notamment au niveau des participations versées :

■ d'une part à Clermont Communauté pour l'exploitation de la station d'épuration. Celle-ci était en 2008 de 128 967,08 €, en 2009 elle sera de 160 288,38 €, soit + 24,29 %. Cette progression est due aux frais de traitement des boues, à la forte évolution de la taxe générale sur les activités polluantes mais surtout à la baisse des recettes liée à la suppression de la prime pour épuration émanant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

■ et d'autre part au SIVOM de la vallée du Bédât. Elle s'élève pour 2009 à 10 901,11 € contre 2 445,09 € en 2008, justifiée par les travaux réalisés sur le collecteur syndical.

Afin de financer l'ensemble des dépenses du budget d'assainissement, le conseil municipal a fixé le tarif de la redevance d'assainissement 2009 comme suit :

- sur l'abonnement : 0 € hors TVA ;
- sur la consommation : 0,73 € hors TVA par m³.



ÉQUIPEMENT SPORTIF

OPHIS - GARANTIE D'EMPRUNT

Le conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 15 490 € que l'Office public de l'habitat et de l'immobilier social du Puy-de-Dôme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de trois logements sociaux dans le lotissement lieu-dit "Les Vignes-de-Bellemoure", rue Jules-Ferry (durée totale : 50 ans, taux d'intérêt : 4,60 %, échéances annuelles).

INTER'NOTES 2009

Le Festival Inter'Notes se déroulera du 18 au 29 mars 2009 et sera consacré au piano, à l'accordéon et à la guitare. Pour la première fois, il sera géré directement et en totalité par la Ville. Le conseil municipal a donc fixé les tarifs des soirées comme suit :

- tarif plein : 12 €, tarif réduit : 9 € ;
- pass 3 soirées pour 24 € ;
- pass 4 soirées pour 28 € ;
- pass 5 soirées pour 30 €.

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT

Le conseil municipal a accepté le remboursement de 3 000 € par l'association Cébaz'Tempo qui correspond à l'excédent de fonctionnement du bilan financier du Festival Inter'Notes 2008 et remercié les membres de ladite association pour le travail effectué.

DÉNOMINATION DE VOIES ET ÉQUIPEMENTS

Afin d'identifier et localiser plus facilement une nouvelle voie et un équipement public, le conseil municipal a décidé de les nommer comme suit :

- voie de desserte du lotissement "Les Vignes-de-Bellemoure", 62, rue Jules-Ferry : allée des Vignes ;
- complexe sportif rue Jules-Ferry : complexe Jean-Marie-Bellime.